

## Aide-mémoire : Changement d'adresse sur Morges

Les changements d'adresse sont à annoncer auprès :

- De la poste <a href="#">lien</a>
- Du fournisseur d'énergie : Romande énergie <a href="#">lien</a>
- De Serafe <a href="#">lien</a>
- De l'ECA <a href="#">lien</a>

La liste des documents pour votre changement d'adresse est disponible dans le tableau ci-après.

### Informations utiles :

Si vous êtes propriétaire d'un chien, il doit être annoncé auprès de notre service des finances [lien](#).

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire, il vous faut prendre contact avec le Service des automobiles vaudois à Lausanne [lien](#).

Pour les écoles obligatoires, nous vous remercions de prendre contact avec l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs [lien](#).

Votre changement d'adresse sera communiqué aux autorités officielles comme l'administration cantonale des impôts ou encore le Service de sécurité civile et militaire. Concernant vos contrats privées (téléphones, assurances maladies), il vous faut annoncer votre changement d'adresse.

Liens utiles pour les transports publics :

[MBC](#) – [TL](#) – [CFE](#)

### Contact :

Office de la population de Morges  
Pl. St-Louis 2  
Case postale 266  
1110 Morges 1  
Tél.: +41 (0)21 828 04 00  
office.population@morges.ch

